

Lille, le 12 juin 2017

Le Recteur de l'Académie

à

- Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du nord,
- Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du pas-de-calais,
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré,
- Monsieur le directeur de l'ESPE nord/pas de calais,
- Mesdames et messieurs les directeurs des écoles primaires publiques.

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département des
examens et concours

Bureau DEC 3.1
Dossier suivi par
Dorothee Cocquerel
Gestionnaire

Téléphone
03 28 37 16 34

Courriel
dorothee.cocquerel
@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue St Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

Objet : Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Références : - Décret du n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié par les décrets n° 91-38 du 14 janvier 1991 et n° 2015-883 du 20 juillet 2015.
- Arrêté du 20 juillet 2015.
- B.O. N° 30 du 23 juillet 2015.

Une session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur est ouverte au titre de l'année 2018.

L'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement.

Les candidats ne présentant que les épreuves d'admission sont tenus de se rapprocher de l'ESPE pour s'inscrire aux différents modules de préparation prévus dans le cadre du plan de formation académique. Les candidats astreints à toutes les épreuves peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire aux modules proposés par l'ESPE.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site académique :
<http://www1.ac-lille.fr> Rubrique « Examens et Concours » – Certifications professionnelles

Ce dossier, rempli et signé par le candidat, sera :

- soit déposé au Département des Examens et Concours du Rectorat pour le 20 septembre 2017 à 16H au plus tard, à l'adresse suivante : 1 rue Herriot à LILLE (bureau DEC 3-1)
- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le 20 septembre 2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

RECTORAT – Bureau DEC 3-1
20 rue Saint-Jacques
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX

J'attacherais du prix à ce qu'une diffusion aussi large que possible soit assurée à la présente circulaire auprès du personnel placé sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint


Frédéric PATOUT